

Francken veut expulser à partir de l'aéroport de Charleroi

■ Le ministre wallon Jean-Luc Crucke (MR) n'est pas contre mais il pose deux conditions au gouvernement fédéral.

Vendredi, le gouvernement wallon (MR-CDH) s'est vu contraint de prendre position sur le délicat dossier de la migration, qui relève pour tant uniquement du fédéral. C'est une sortie de Theo Francken (N-VA) sur les réseaux sociaux qui l'a obligé. Une sortie dans laquelle le secrétaire d'Etat à l'Asile demande au gouvernement wallon d'accroître le nombre d'expulsions de personnes en séjour irrégulier à partir de l'aéroport de Charleroi. Deux raisons sont invoquées: l'aéroport carolo dessert d'autres destinations que Zaventem. Et, en 2021, le plus gros centre fermé de Belgique sera inauguré à Jumet.

La manière de procéder a été modérément appréciée. Il faut savoir que, jeudi soir, Theo Francken avait téléphoné à Jean-Luc Crucke (MR) pour lui demander de plancher sur la question. Le ministre wallon, qui a la tutelle sur la politique aéroportuaire en Wallonie, avait alors sollicité une réunion rapide avec le ministre de l'Intérieur Jan Jambon (N-VA) pour discuter de ce sujet. Et il ne souhaitait pas communiquer avant la tenue de cette réunion.

Seulement voilà, les tweets du secrétaire d'Etat Francken ont fait sortir Jean-Luc Crucke de sa ré-

serve. Le ministre wallon a décidé qu'il pouvait, lui aussi, donner son avis. Il a précisé d'emblée que la Wallonie respectera la loi. Mais il demande deux choses au gouvernement fédéral. La première demande concerne les aménagements sécuritaires qui devront être réalisés à l'aéroport de Charleroi pour mener à bien ces expulsions: le gouvernement wallon demandera au fédéral de les financer. *"Il n'est pas question qu'un euro wallon paie des mesures qui dépendent uniquement du fédéral. Mais je suis un légaliste et il est normal de faire respecter la loi."*

Une validation par la Croix-Rouge

La deuxième condition est de mettre sur pied une convention entre la Wallonie et le fédéral pour régler la procédure qui sera mise en place. Une convention qui devra être *"validée par la Croix-Rouge. Je veux que sur le territoire wallon les droits humains soient pleinement respectés. Je ne dis pas que ce n'est pas le cas ailleurs mais je veux des garanties"*.

Du côté de l'aéroport, Jean-Jacques Cloquet précisait vendredi matin, passablement énervé, que les choses ne pourront pas se faire du jour au lendemain et que des moyens supplémentaires seront nécessaires. Des infrastructures devront être construites et le personnel devra être formé. Le ministre wallon et le patron de l'aéroport sont manifestement d'accord.

Le cabinet Francken et l'Office des étrangers faisaient valoir que des expulsions forcées avec une escorte policière avaient déjà eu lieu à partir de Charleroi. Ils parlaient de quatre expulsions en 2018 et de sept en 2017. Au cabinet Crucke, on précise que ces départs forcés ont été en pratique *"enregistrés à Bruxelles même si les départs se sont faits de Charleroi"*. On dénonce surtout le fait que le représentant nationaliste ait fait état, plus tôt dans la journée, de chiffres détournés.

En fin d'après midi, le cabinet Francken a répondu

aux conditions posées par Crucke. Sur la convention avec la Croix-Rouge tout d'abord: *"Un mécanisme de contrôle existe déjà depuis la commission Vermeersch: l'AIG (l'Inspection générale de la police fédérale et locale, chargée de contrôler l'usage de la force et de la contrainte par les escorteurs lors des rapatriements, NdIR). Cet organisme rend régulièrement des comptes sur les rapatriements. En nous basant sur ces rapports, nous pouvons conclure que ces opérations sont menées de manière humaine et correcte."* Sur le

Crucke demande au fédéral de financer ces aménagements. Francken évoque une clé de répartition.

financement ensuite: *"Une clé de répartition est normalement utilisée, comme c'est le cas avec l'aéroport national. Une partie des coûts est supportée par le gouvernement fédéral et une partie par l'exploitant de l'aéroport. Cela sera négocié prochainement."*

S.Ta. et S.F.